

Filtrage et vérification des antécédents

Procédure applicable selon les fonctions et le niveau de contact avec les athlètes.

Objectif et portée

Spin Taekwondo vise à réduire les risques en vérifiant l'aptitude des personnes appelées à encadrer les athlètes, notamment les entraîneurs, assistants, employés et bénévoles ayant accès à des mineurs ou à des personnes vulnérables.

Avant l'entrée en fonction

Définir les responsabilités et le niveau de risque du poste; vérifier l'identité, les qualifications et, lorsque pertinent, les références; obtenir le consentement écrit requis; effectuer la vérification des antécédents judiciaires appropriée au poste et aux exigences applicables de Taekwondo Québec et de Taekwondo Canada avant tout encadrement non supervisé.

Analyse et décision

Toute information pertinente est examinée de façon confidentielle, individualisée et conforme aux lois applicables. Une vérification n'entraîne pas automatiquement une décision sans évaluation du lien avec les fonctions, des exigences des organismes sportifs et de la sécurité des participants.

Renouvellement et changements

Tenir un registre limité aux dates, statuts et décisions nécessaires; renouveler les vérifications selon les échéances imposées par les organismes compétents ou la politique adoptée par le club; demander aux intervenants de signaler tout changement pertinent à leur admissibilité. Prévoir une supervision appropriée en attendant une vérification complète.

Confidentialité et responsabilité

Limiter l'accès aux résultats aux personnes autorisées, sécuriser leur conservation et respecter les obligations québécoises en matière de renseignements personnels. Le responsable désigné confirme l'application de la procédure; les pièces sensibles ne sont pas diffusées publiquement.

Responsable désigné : Benjamin Leboeuf (info@centrespin.com)

Responsable externe : [Protecteur de l'intégrité en loisir et en sport](#)